

Requ le
18 JUIN 2015
Bureau Police de l'Eau

**COMMUNES DE
SEMPIGNY ET PONT L'ÉVÊQUE**

**RESTAURATION
DES BERGES DE LA VERSE**

DECLARATION D'INTERET GENERAL

ENQUETE PUBLIQUE

Du 20 Avril au 21 Mai 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

SOMMAIRE

Première Partie :RAPPORT D'ENQUETE

I. GENERALITES

- 1.1 Objet de l'Enquête
- 1.2 Cadre Juridique
- 1.3 Nature et Caractéristiques du Projet
- 1.4 Composition du Dossier

II. ORGANISATION ET DEROULEMENT

- 2.1 Désignation du Commissaire Enquêteur
- 2.2 Modalité de l'Enquête Publique
- 2.3 Concertation Préalable
- 2.4 Information du Public
- 2.5 Déroulement des Permanences
- 2.6 Incidents relevés au cours de l'Enquête
- 2.7 Climat de l'Enquête
- 2.8 Réunion Publique
- 2.9 Cloture de l'Enquête. Transfert du dossier et registre

III. ANALYSE ET OBSERVATIONS

- 3.1 Relevé comptable des Observations
- 3.2 Dépouillement et synthèse des observations , courriers et courriels
- 3.3 Notification du Procès Verbal de Synthèse
- 3.4 Réponse du Maitre d'Ouvrage aux observations du Public

Deuxième Partie : CONCLUSION ET AVIS

RAPPORT D'ENQUETE

I-GENERALITES

1-1 OBJET DE L'ENQUETE

La présente Enquête publique a pour objet la Déclaration d'Intérêt Général concernant l'Aménagement des Berges de la Verse sur les Communes de Sempigny et Pont L'Evêque.

1-2 CADRE JURIDIQUE

La présente Enquête est régie par les textes suivants :

- Article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant la déclaration d'Intérêt Général.
- Articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement concernant la procédure de demande d'autorisation.
- Articles L.210-1 à L.218-81 du Code de l'Environnement concernant la gestion équilibrée de la ressource en eau.
- Articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement concernant les travaux réalisés dans le lit mineur et sur les berges du cours d'eau.

1-3 NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet consiste à aménager les berges de la Verse sur les communes de Pont L'Evêque et Sempigny.

Le cours d'eau représente la limite administrative entre les deux communes sur une partie du linéaire concerné par l'aménagement.

Les travaux auront pour vocation la restauration physique des berges dégradées de la Verse Rue des Mazures sur la commune de Sempigny. Les interventions concerneront également la commune de Pont l'Evêque au niveau de la Place des Tilleuls. Ces travaux amélioreront la qualité physique, chimique et biologique du milieu aquatique. Ils s'inscriront également dans le cadre de la reconquête de la qualité des milieux aquatiques dont les objectifs de bon état écologique sont fixés à 2015 par la Directive Cadre sur l'Eau.

1-4 COMPOSITION DU DOSSIER

- Mémoire justifiant l'intérêt général des travaux
 - localisation géographique du projet
 - Contexte et objectifs du projet
 - Justification de l'intérêt général du projet
 - Rétrocession du droit de pêche
 - Participation des riverains

- Mémoire explicatif-Notice explicative
 - Descriptif des installations, ouvrages et travaux projetés
 - Modalités d'entretien ou d'exploitation ultérieures des ouvrages , des installations ou du milieu

- Demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau
 - Rubriques de la nomenclature concernée
 - Incidences du projet
 - Moyens de surveillance prévus
 - Moyens d'intervention en cas d'incident ou d'accident
 - Eléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier

II-ORGANISATION ET DEROULEMENT

2-1 DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par arrêté n° 15000018/80 du en date du 10 Mars 2015 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens j'ai été désigné en tant que Commissaire Enquêteur.

M. Patrice LAINE a été désigné en tant que Suppléant en remplacement de Mme Frédérique FARGES qui a souhaité se retirer.

2-2 MODALITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Une réunion de présentation a eu lieu le 3 Mars 2015 à la DDT de Beauvais à laquelle assistait Mme Farges , Commissaire suppléante désignée par le Tribunal Administratif.

Le dossier nous a été présenté par M. Rizzo de la DDT.

Mme Farges s'est aperçu qu'il lui arrivait de travailler dans le cadre de ses activités professionnelles avec un bureau d'études qui a participé à la réalisation du dossier.

Elle a donc souhaité ne pas assurer le rôle de Commissaire Suppléant , ce qui a été entériné par le Tribunal Administratif.

Monsieur Patrice LAINE a donc été désigné comme suppléant en remplacement de Mme Farges .

Je me suis ensuite rendu le 20 Mars 2015 à la Mairie de Guiscard siège du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau et des fossés du bassin versant de la Verse en compagnie de M.Laine.

Nous avons rencontré M.Poette, Président du Syndicat et M. Arbogast , Technicien.

Nous avons échangé sur le projet et nous sommes rendus sur place afin de bien comprendre le projet.

L'Enquête Publique s'est déroulée du 20 Avril au 21 Mai 2015 soit pendant 32 jours.

2-3 CONCERTATION PREALABLE

Les personnes Publiques Associées suivantes :

- M. le Président de la Communauté de Communes du pays du Noyonnais.
- M. le Président du Conseil Général de l'OISE.(Cellule d'Assistance Technique de l'Entretien des Rivières
- M. le Président de la Fédération de l'Oise des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
- M. le Directeur de l'ONEMA.
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé.
- M. le Maire de Pont l'Evêque.
- M. le Maire de Sempigny.

Ont été consultés

2-4 INFORMATION DU PUBLIC

La publicité destinée à informer le Public de l'ouverture de l'Enquête Publique a été réalisée par publication dans les journaux suivants :

- Le Parisien du 2 Avril 2015
- Le Courrier Picard du 27 mars 2015
- Le Parisien du 22 Avril 2015
- Le courrier Picard du 21 Avril 2015

L'affichage a été effectué dans les panneaux d'affichage municipal ainsi que l'attestent les certificats d'affichage de M. le Maire de Sempigny en date du 30 Mars 2015 et de M. le Maire de Pont l'Evêque en date du 28 Mars 2015 .

J'ai moi-même constaté la bonne exécution de cet affichage.

2-5 DEROULEMENT DES PERMANENCES

Trois permanences ont été mises en place pour permettre au Public de rencontrer le Commissaire Enquêteur et lui faire part de ses observations éventuelles.

Ces permanences ont eu lieu les

- Lundi 20 Avril 2015 de 16 h 00 à 18 h 00 à Sempigny
- Mercredi 6 Mai 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 à Pont l'Evêque
- Mercredi 21 Mai 2015 de 10 h 00 à 12 h 00 à Sempigny

Pendant ces permanences , aucune personne n'est venue consulter le dossier.

Je n'ai par ailleurs pas reçu de lettre simple, lettre recommandée ni de mail

2-6 INCIDENTS RELEVES AU COURS DE L'ENQUETE

Aucun incident n'a été relevé pendant le déroulement de l'Enquête.

2-7 CLIMAT DE L'ENQUETE

L'Enquête s'est déroulée dans un climat tout à fait serein.

Un bureau indépendant et isolé a été mis à ma disposition dans chaque Mairie .

2-8 REUNION PUBLIQUE

Il n'y a pas eu de réunion publique d'organisée au cours de l'Enquête Publique.

2-9 CLOTURE DE L'ENQUETE – TRANSFERT DES DOSSIERS ET REGISTRES

La dernière permanence à la Mairie de Sempigny coïncidant avec la date de cloture de l'Enquête publique, j'ai emmené le Dossier à la fin de la permanence.

La Mairie de Pont l'Evêque étant ouverte jusque 18 heures le dernier jour de l'Enquête, je suis venu rechercher le dossier le 8 Juin 2015.

III-ANALYSE ET OBSERVATIONS

3-1 RELEVÉ COMPTABLE DES OBSERVATIONS

Acune observation n'a été portée sur les registres.

3-2 DEPOUILLEMENT ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS , COURRIERS , COURRIELS

Sans Objet

3-3 NOTIFICATION DU PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Sans Objet.

3-4 RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC ET DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

Sans Objet

CONCLUSION ET AVIS

La présente Enquête Publique a pour objet la Déclaration d'Intérêt Général concernant la Restauration des Berges de la Verse sur les Communes de Sempigny et Pont l'Evêque.

Les travaux concernent :

- L'entretien et l'aménagement du cours de la Verse qui sort régulièrement de son lit lors de crues.

- La lutte contre la pollution par la plantation d'une ripisylve contribuant à la diminution de certains flux polluants et l'aménagement de banquettes végétalisées assurant un phénomène auto-épurateur.

- La reprise des berges par des techniques végétales

- L'aménagement d'une mare végétalisée et la création de banquettes végétalisées qui contribuent à la restauration de l'écosystème .

Les berges soumises à des érosions et qui menacent à court terme la stabilité d'une infrastructure routière en rive droite seront ainsi stabilisées.

L'état écologique de la Verse sera amélioré.

L'utilisation de technique végétale a été privilégiée au maximum

Le projet n'a reçu aucun avis défavorable des Personnes Publiques Associées.

Aucune personne n'est venue formuler d'observation défavorable pendant le cours de l'Enquête publique.

Les travaux envisagés apporteront une amélioration très importante à la situation actuelle en améliorant la qualité physique , chimique et biologique du milieu aquatique

J'émet un AVIS FAVORABLE

A la Déclaration d'Intérêt Général concernant la Restauration des berges de la VERSE sur les Communes de PONT L'ÉVÊQUE ET SEMPIGNY

A Catenoy le 11 Juin 2015

Régis BAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bay', with a horizontal line underneath it.

